



PÊCHE À PIED

Un besoin d'y voir plus clair

Le projet européen « Life - Pêche à pied de loisir » a de multiples objectifs. Il vise notamment à créer une communication nationale pour sensibiliser aux bons comportements des pratiquants pour une pêche récréative durable.

De la mer du Nord à la Méditerranée en passant par la Normandie, la Bretagne et toute la façade atlantique, l'Hexagone compterait plus de 1,8 million d'amateurs de pêche à pied, selon une étude de l'Ifremer datant de 2009. Un nombre qui a considérablement augmenté depuis une trentaine d'années, du fait de l'essor démographique du littoral et de l'explosion du tourisme.

Logiquement, se pose la question des effets de cet afflux sur les gisements de coquillages (palourdes, huîtres, coques, couteaux, tellines, bigorneaux, etc.) et de crustacés (tourteaux, étrilles, crevettes). « Nous ne le saurons qu'à la fin du programme »Life«, qui a commencé en 2013 et qui durera quatre ans, explique Richard Coz, de l'Agence des aires marines protégées, à l'occasion du colloque sur la pêche à pied qui s'est tenu à La Rochelle les 18 et 19 novembre. *A ce jour, il n'existe que des données parcellaires.*

Uniformiser les règles

L'acquisition de données scientifiques constitue l'un des pans du programme « Life - Pêche à pied », qui s'attache aussi à créer une gouvernance locale et nationale sur le sujet, à développer une communication nationale pour sensibiliser aux bonnes pratiques et participer à l'adaptation de la réglementation.

En effet, la législation ne facilite pas la compréhension des règles. A ce jour, la taille des prises varie selon le lieu ou la nature du pêcheur. « Un pêcheur à pied professionnel peut ramasser des palourdes de 3,5 cm mais un pêcheur amateur ne



De gauche à droite : Pierre Leca, directeur du département Parcs naturels marins de l'Agence des aires marines protégées ; Isabelle Autissier, présidente de l'École de la mer et Jean-François Fountaine, président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

doit pas en prendre en dessous de 4 cm », souligne ainsi Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs. Plus largement, la taille pour collecter des oursins et des tourteaux est plus petite au nord de la Loire qu'au sud. Quant à la quantité qu'un pêcheur peut prélever, elle change d'un département à l'autre.

Mais avant cela, il convient de sensibiliser les pêcheurs à pied de la nécessité de préserver les gisements, même si leur connaissance générale s'est améliorée. « Quand nous avons créé l'association Ile d'Oleron développement durable environnement (Iodde) en 2004, 85 % des gens ignoraient qu'il existait une réglementation. Aujourd'hui, ce pourcentage a

reculé et quasiment tous savent qu'il ne faut pas retourner les roches, qui constituent des habitats naturels », rassure Jean-Baptiste Bonnin, cofondateur d'Iodde et membre du projet « Life », qui est cofinancé par la Commission Européenne, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et le Conservatoire du Littoral, base à Rochefort.

Un « gel tournant »

« Les gens ne sont pas idiots. Quand on leur explique, ils comprennent et ils veulent pouvoir continuer à aller à la pêche à pied. Mais pour cela il faut établir des règles claires », avance Isabelle Autissier, navigatrice et présidente du WWF - France, de l'École de la mer et

membre du colloque « Life - Pêche à pied », qui a fédéré associations, services de l'Etat, gestionnaires d'aires marines protégées, comité des pêches, collectivités ou encore scientifiques membres du Réseau national pour une pêche à pied récréative durable.

Le maire de La Rochelle et ancien skipper Jean-François Fountaine a profité du colloque pour soumettre une nouvelle fois une idée qu'il défend depuis longtemps : « Pourquoi ne pas mettre en place un 'gel tournant' des sites selon les espèces, selon le principe de l'assolement agricole, pour mesurer l'impact de la pêche à pied et, au contraire, la reconquête du site par la faune ? »

O.G.